



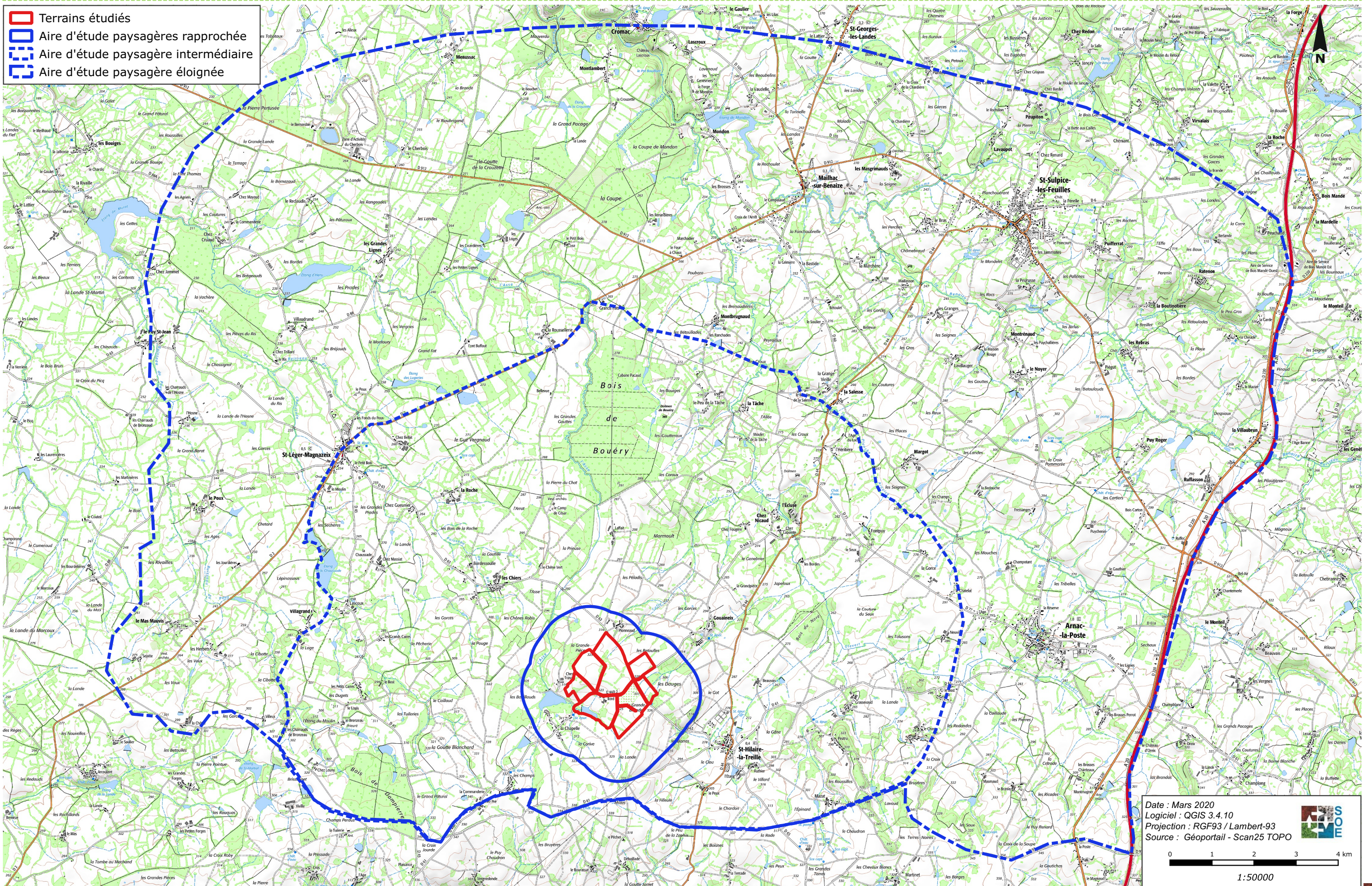
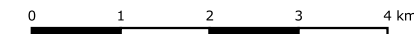


# Aires d'études paysagères


-  Terrains étudiés
-  Aire d'étude paysagère rapprochée
-  Aire d'étude paysagère intermédiaire
-  Aire d'étude paysagère éloignée



Date : Mars 2020  
 Logiciel : QGIS 3.4.10  
 Projection : RGF93 / Lambert-93  
 Source : Géoportail - Scan25 TOPO



1:50000



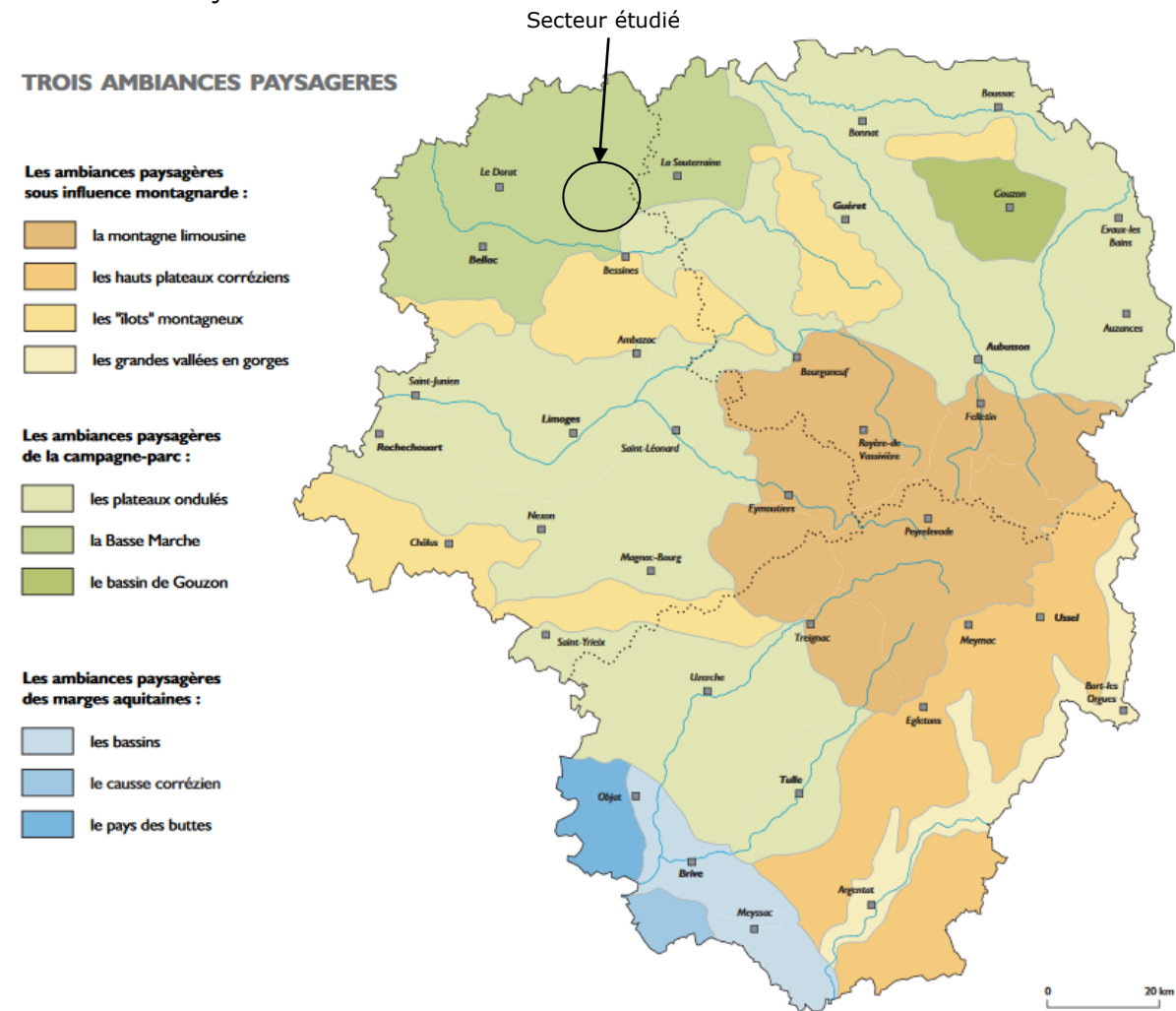
## 2.5.2. Contexte paysager

### 2.5.2.1. Contexte régional et départemental

Le secteur étudié (aire d'étude paysagère éloignée) est localisé au nord-ouest de l'ancienne région du Limousin.

Le Limousin est composé de trois grands types d'ambiances paysagères :

- Une ambiance sous influence montagnarde présentant une large dominante forestière et relativement peu occupée par les Hommes,
- Une ambiance de campagne-parc sur les secteurs nord et ouest marquée par la présence de nombreux chênes et pâtures, plus largement occupée par l'Homme,
- Une ambiance des marges aquitaines qui rattache le Limousin au grand Sud-Ouest français.



Les ambiances paysagères en Limousin (source : Atlas des Paysages du Limousin)

Le secteur étudié, localisé au nord-ouest de l'ancienne région du Limousin, est majoritairement concernée par l'ambiance paysagère dite de la « campagne-parc ». Les faciès de cette campagne sont rencontrés en périphérie des zones montagneuses, à des altitudes inférieures à 500 m.

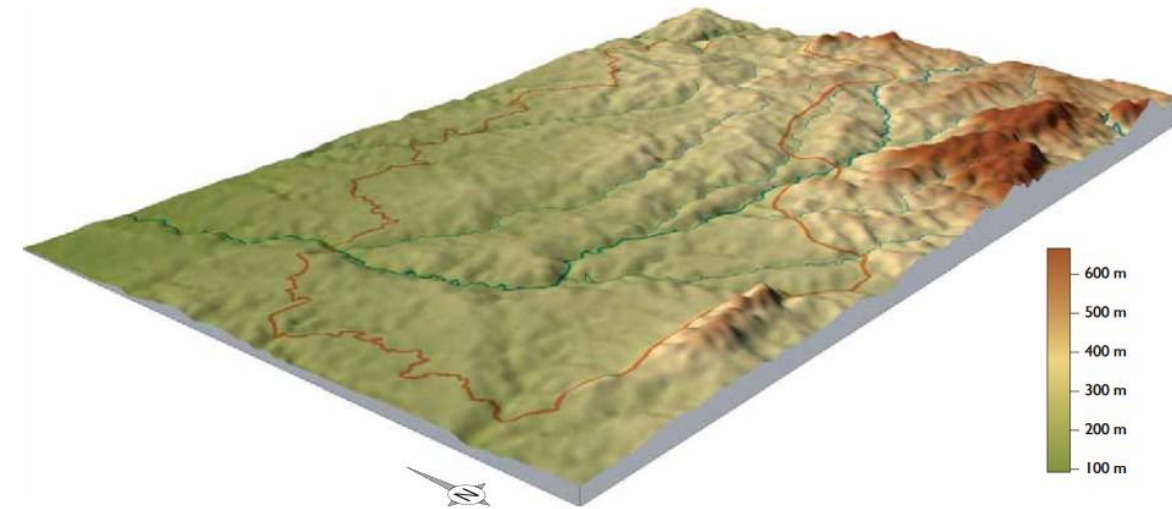
### 2.5.2.2. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude éloignée

Le secteur étudié, localisé au nord-ouest de l'ancienne région du Limousin, est majoritairement concernée par l'ambiance paysagère dite de la « campagne-parc ». Il est plus spécifiquement concerné par l'unité paysagère de la « Basse-Marche ».



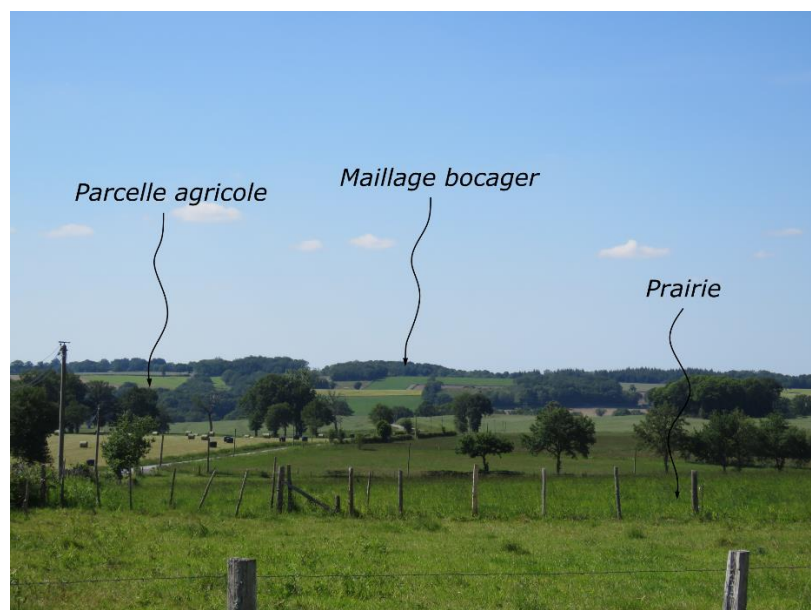
Unité paysagère de la Basse-Marche (source : Atlas des Paysages du Limousin)

La Basse-Marche est constituée d'un plateau au paysage singulier occupé par de nombreuses pâtures et marqué par un doux relief. Il est entaillé par de profondes vallées orientées en direction du nord-ouest et est structuré par un dense maillage bocager toutefois localement dégradé.



Bloc diagramme de l'unité paysagère de la Basse-Marche (source : Atlas des Paysages du Limousin)

Globalement l'aire d'étude paysagère éloignée apparaît comme fermée par une dense végétation bocagère et boisée qui adoucit et efface les reliefs. Des parcelles agricoles ouvrent localement les vues sur quelques centaines de mètres. Le secteur est également marqué par la présence de nombreux plans d'eau et ruisseaux qui sont invisibles à distance, ainsi que par la présence de plusieurs vallées, creusées par la Benaize au nord, la Brame au sud et la Chaussade à l'ouest, qui structurent localement le paysage.



Structure paysagère à l'échelle de l'aire d'étude paysagère éloignée

- L'aire d'étude paysagère éloignée est concernée par l'unité paysagère de la Basse-Marche.
- Le secteur est marqué par un maillage bocager et forestier dense localement ouvert par des prairies et cultures.
- Des vallées entourent l'aire d'étude paysagère éloignée et structurent localement le paysage.

### 2.5.2.3. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude intermédiaire

#### La topographie

L'aire d'étude paysagère intermédiaire, tout comme l'aire d'étude éloignée, est marquée par différents cours d'eau et est délimitée à l'ouest par le relief induit par l'Asse puis par la Planche Arnaise au sud-est.

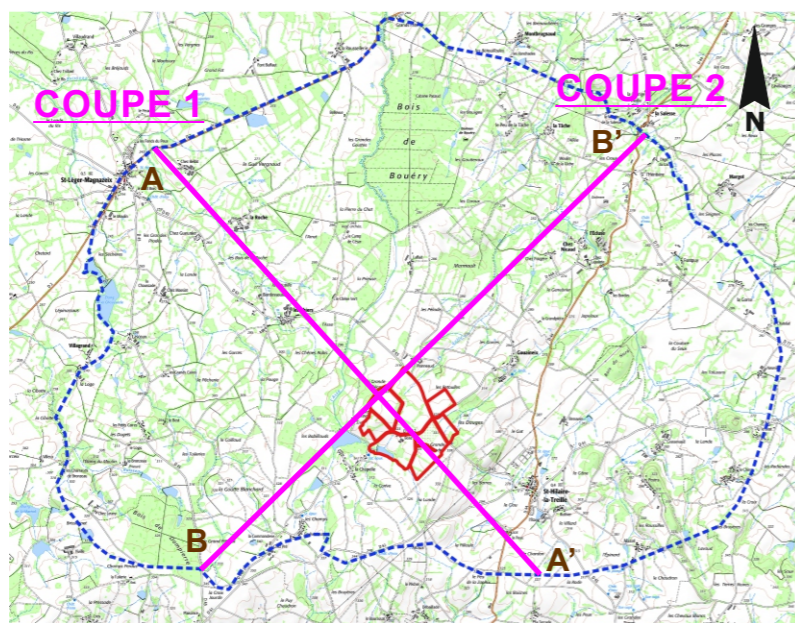
Localement le paysage est surtout marqué par les vallées de l'Asse et du Glévert. L'altitude varie entre 240 m et 350 m. Cette variation est relativement masquée par la végétation bocagère dense qui cloisonne fortement les perceptions visuelles.

Deux coupes topographiques de l'aire d'étude paysagère intermédiaire sont présentées en page suivante.



Vallonnements du relief et maillage bocager au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire

## Coupes paysagères

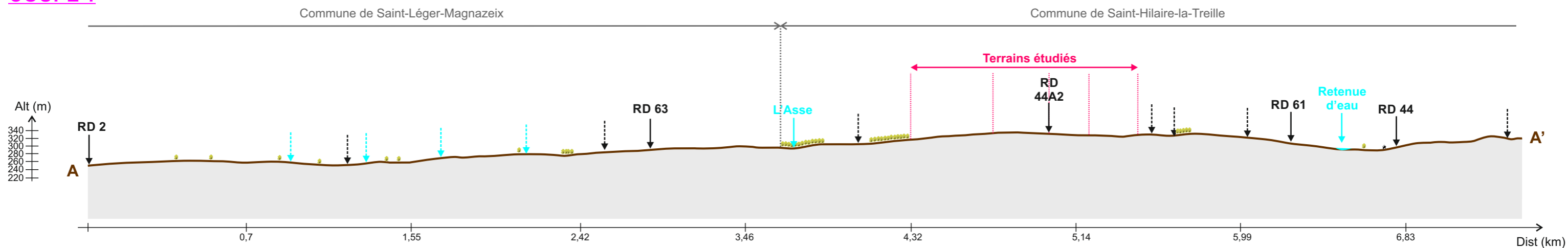


- Terrains étudiés
- Coupes paysagères
- Voiries locales
- Cours d'eau

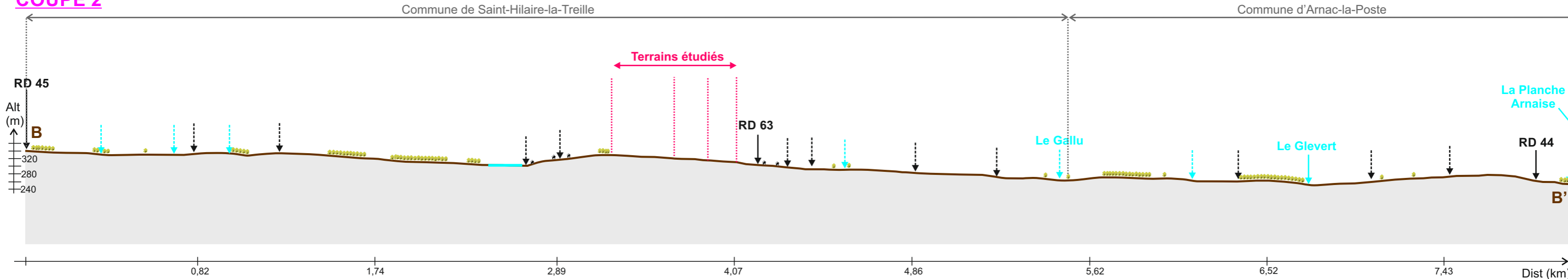
Date : Mai 2020  
Logiciel : CorelDraw X6  
Source : IGN - Scan 25

1:25 000

### COUPE 1

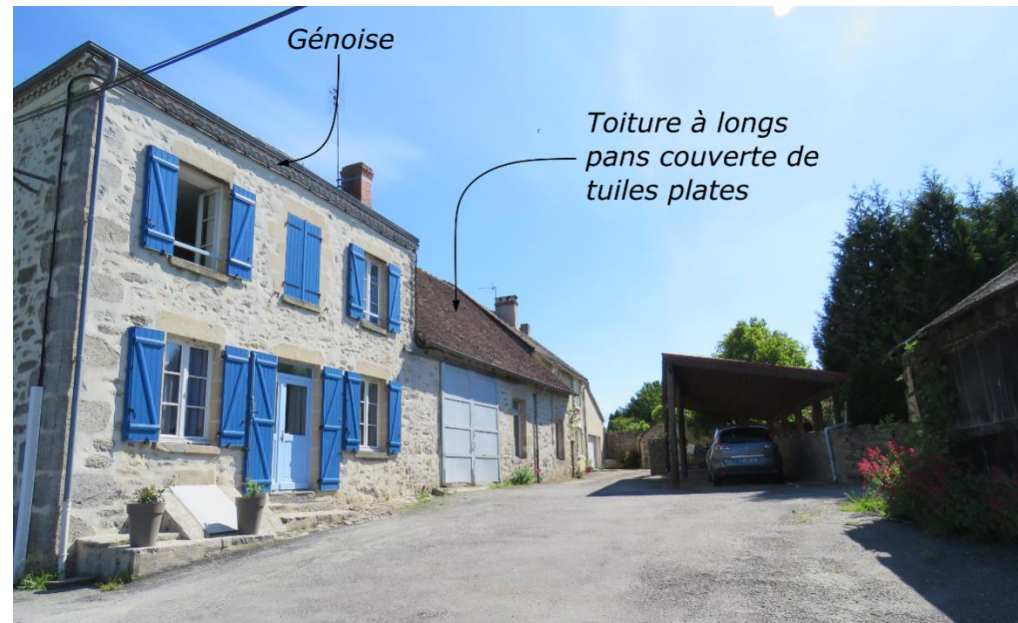


### COUPE 2



## Le bâti

Les constructions traditionnelles sont réalisées en moellons de granite. Elles sont abritées par des toitures à longs pans couvertes le plus souvent en tuiles plates, parfois en ardoises. La liaison avec l'avant-toit est parfois réalisée par une génoise<sup>32</sup>.



Construction traditionnelle rénovée à Saint-Hilaire-la-Treille

Les sous-toits sont souvent dotés d'oculi, de forme arrondi ou carré, parfois ornementés. Les menuiseries sont en bois et encadrées de pierres de taille granitiques. Les fenêtres sont dotées de carreaux de verre de petites tailles.



Grande bâtisse à Saint-Hilaire-la-Treille

L'habitat est globalement diffus sur le territoire, localement regroupé au sein de hameaux de petites tailles qui s'étirent le long des voiries. Saint-Hilaire-la-Treille constitue le bourg le plus important dans les environs.



Hameau « Les Chiers », au nord-ouest des terrains étudiés

La pression démographique du secteur étant faible, peu de constructions récentes sont présentes sur le territoire. Un lotissement est néanmoins visible à Saint-Hilaire-la-Treille.

<sup>32</sup> Une génoise est composée d'une, deux, trois ou plus rarement quatre ou cinq rangées de tuiles canal, disposées sous le bord extérieur de la couverture.



Construction récente au nord-ouest de Saint-Hilaire-la-Treille

Globalement, les habitations se fondent dans le dense couvert végétal local et apparaissent subitement dans cet écrin vert.



Hameau de Mazat

### **Infrastructures de transport**

Le secteur est sillonné d'infrastructures de transport qui restent peu prégnantes dans le paysage. Ces dernières suivent les faibles variations topographiques et sont masquées par la végétation du secteur, ainsi les linéaires perceptibles restent brefs et localisés.

Toutefois la RD 44, La RD 63 et la RD 61 constituent des éléments structurants du secteur.



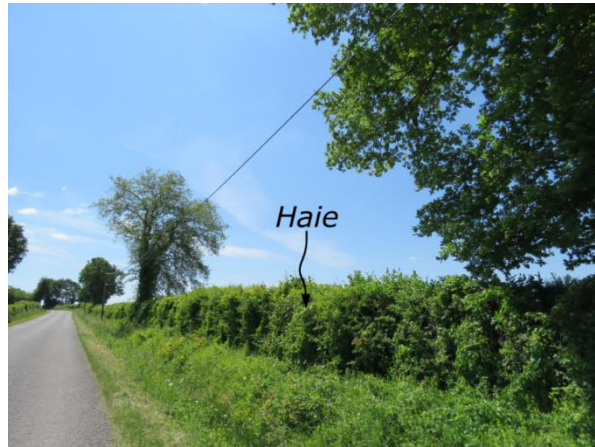
La RD 63 au niveau des terrains étudiés

### **La couverture végétale**

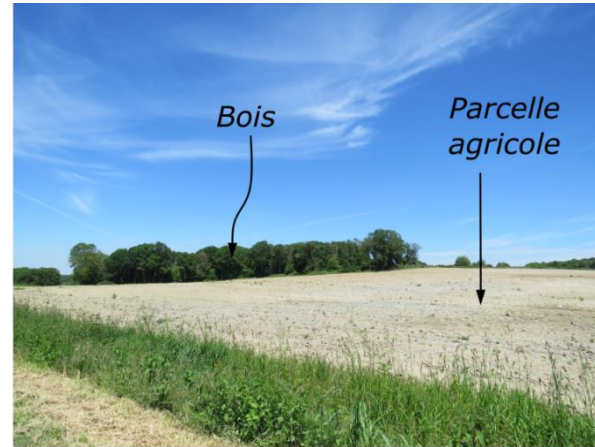
Au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire, la couverture végétale se compose d'une mosaïque de parcelles agricoles scindées et ceinturées par un maillage bocager. Le type cultural conditionne fortement l'ambiance paysagère : prairies et plantations fourragères complètent le tableau campagnard local tandis que les cultures de céréales et d'oléo-protéagineux offrent une vision plus anthropisée du secteur.

Outre le dense maillage bocager, on note la présence de nombreux bois et bosquets (bois de Bouéry ou bois de Dompierre notamment). Arbres et arbustes sous toutes leurs formes (haies, bosquets, bois, arbres isolés, etc...) tiennent en effet une place prépondérante dans le paysage local.

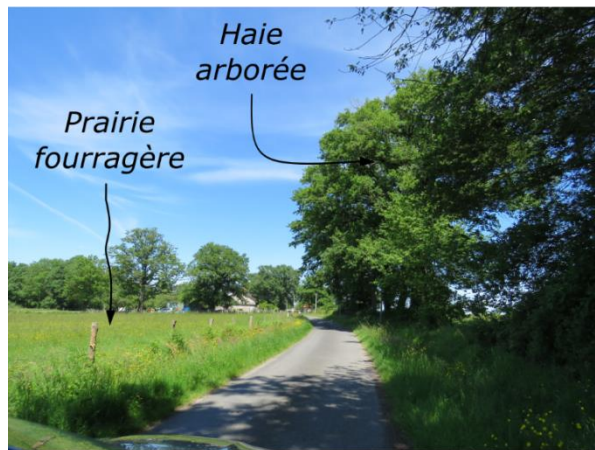
Ils façonnent et cloisonnent les perceptions visuelles ouvertes par les parcelles agricoles.



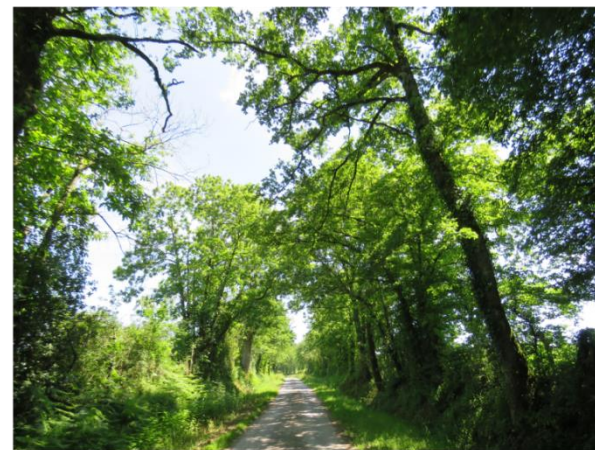
Haie bordant la partie nord-est de terrains étudiés



Parcelle agricole et bois au nord du hameau "Chez Travais"



C8 en direction du camp de César, au nord des terrains étudiés



Sous bois à l'ouest des terrains étudiés

*La végétation du secteur*

Façonnés par l'homme, quelques chemins et dessertes privées forment de longs linéaires rectilignes entaillant les massifs de végétation.

**Réseau hydrographique**

Le réseau hydrographique du secteur est relativement dense et composé de très nombreux plans d'eau et ruisseaux.

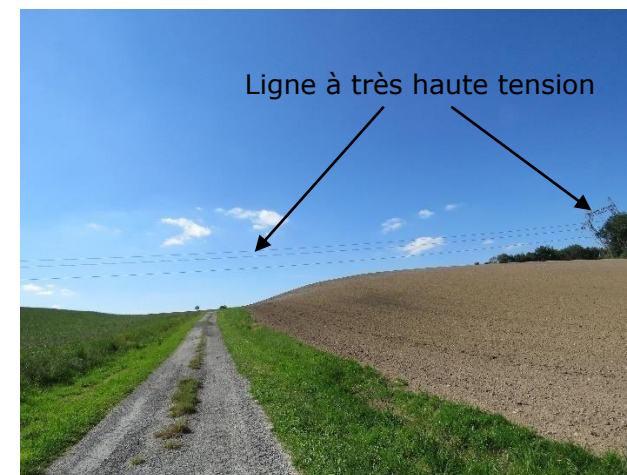
Les cours d'eau sont totalement invisibles dans le paysage local. Les thalwegs qu'ils creusent ainsi que leurs ripisylves restent inaperçus au sein de la végétation boisée et bocagère du secteur.



Plan d'eau « L'étang » au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire

**Autres éléments marquants du paysage**

Deux lignes à très haute tension traversent le secteur d'étude. L'une d'elle se trouve en contrebas des terrains étudiés, à environ 600 m au sud-ouest. Selon les données IGN, celle-ci est d'une puissance de 400 000 volts. Cette ligne électrique très haute tension constitue un point noir paysager.



Ligne à très haute tension



Ligne à très haute tension

Ligne à très haute tension au sud-ouest des terrains étudiés

**Valeur paysagère**

Les éléments importants du paysage du secteur d'étude sont :

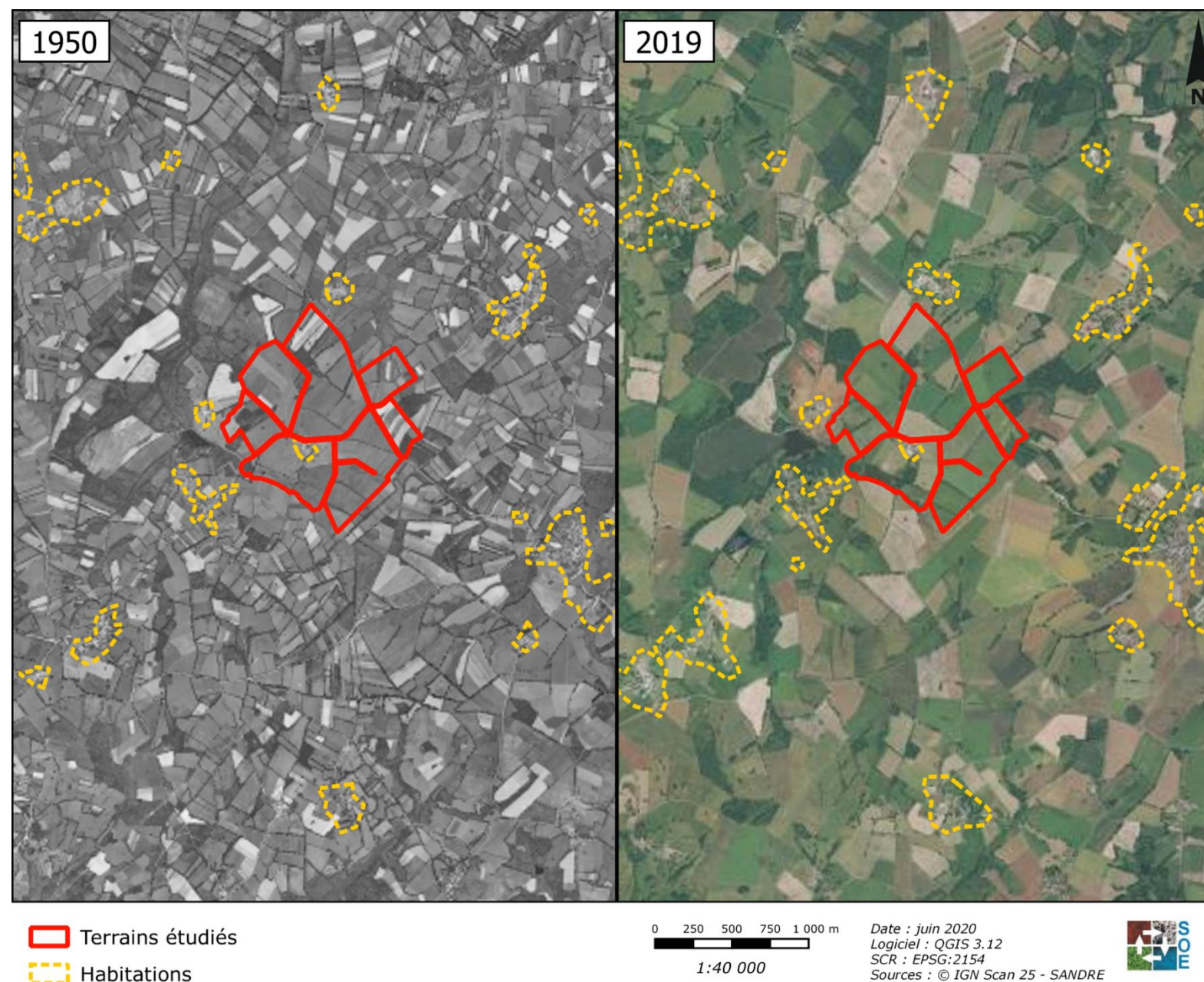
- la végétation boisée et bocagère très dense qui conditionne les perceptions visuelles et contribue à occulter en grande partie le réseau hydrographique, le réseau routier et le relief local ;

- la présence de nombreuses parcelles agricoles dont la diversité (prairies, plantations fourragères, céréales, oléo-protéagineux) conditionne l'ambiance paysagère du secteur (campagnarde ou plus anthropique) ;
- un patrimoine bâti notable ;
- la présence d'une ligne à très haute tension au sud-ouest des terrains étudiés, formant un point noir paysager.

### Mutation et évolution

La commune de Saint-Hilaire-la-Treille est localisée dans un secteur rural, relativement peu attractif pour les populations. La pression démographique y est faible et l'occupation urbaine s'y est peu développée au cours des 70 dernières années. On note néanmoins une légère augmentation en surface des bourgs et hameaux déjà existants.

Suite au remembrement agricole survenu entre les années 1960 et 1980, de nombreuses parcelles de faibles superficies ont été regroupées pour en optimiser l'exploitation au détriment du maillage bocager qui a, le plus souvent, été supprimé. Cela est notamment visible sur les parcelles à l'ouest et à l'est des terrains étudiés.



Evolution et mutation du territoire dans le secteur des terrains étudiés entre 1950 et 2019  
(source fond de plan : remonterletemps.ign.fr)



### **Conclusions et enjeux de l'aire d'étude intermédiaire**

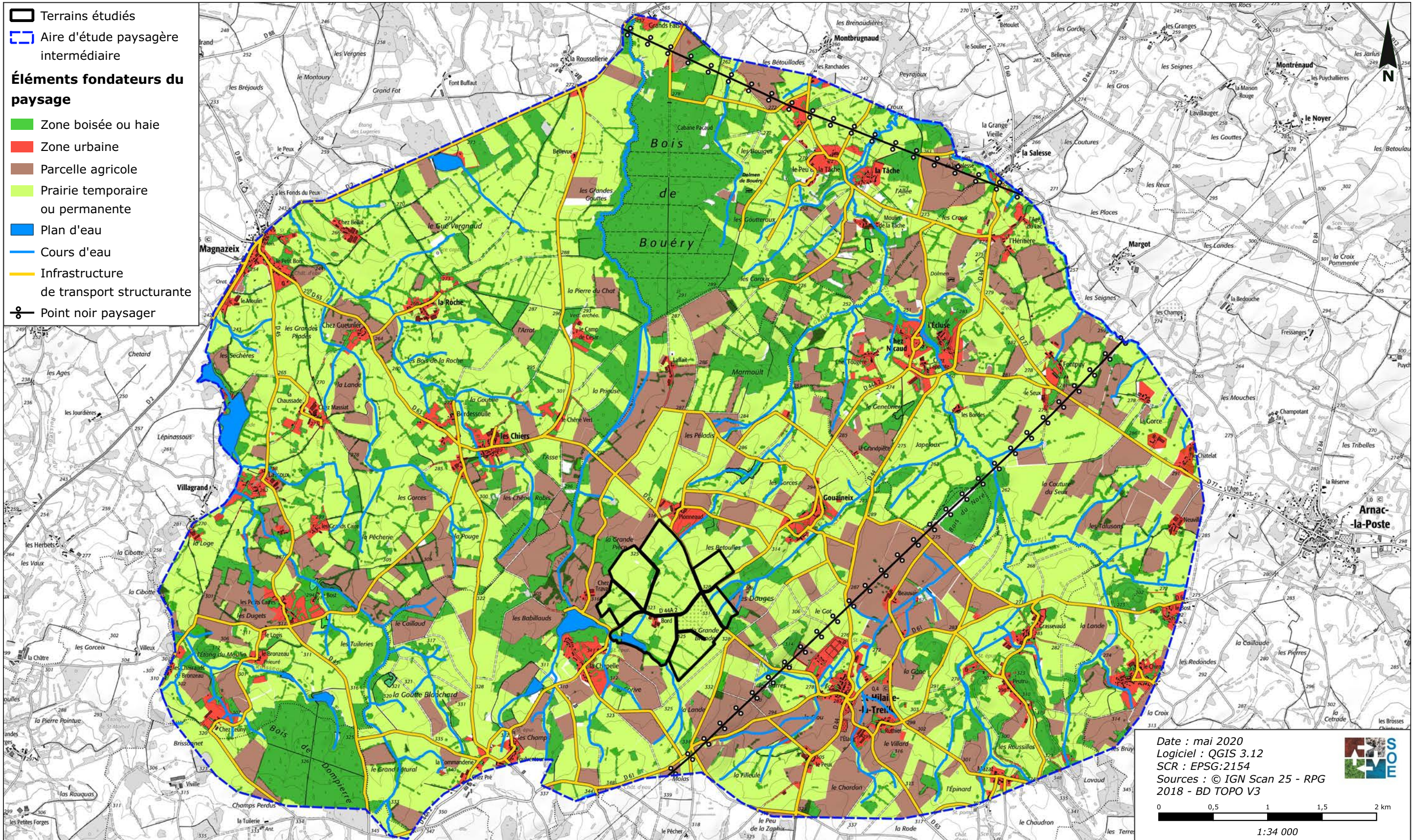
Le paysage, à ce niveau de la zone d'étude, est structuré par une végétation dense composée de haies et bois, atténuant la perception des reliefs et masquant voies de circulation et réseau hydrographique.

Ce maillage bocager encadre des parcelles agricoles de taille diverse qui ouvrent localement quelques perceptions visuelles. Les types cultureux conditionnent l'ambiance paysagère locale (campagnarde ou plus anthropisée).

L'urbanisation dans le secteur est diffuse et se compose d'un patrimoine bâti riche et remarquable regroupé au sein de petits hameaux, gagnant en surface au cours du temps.

- Le paysage est structuré par une végétation dense, atténuant la perception des reliefs et masquant voiries et réseau hydrographique. Un maillage bocager encadre des parcelles agricoles de tailles diverses.
- Les perceptions visuelles sont notablement conditionnées par la végétation locale.
- Les types cultureux façonnent l'ambiance paysagère locale (campagnarde ou plus anthropisée).
- Le secteur est doté d'un patrimoine bâti remarquable. L'habitat est essentiellement diffus et se présente sous la forme de nombreux petits hameaux.

# Éléments fondateurs du paysage



### 2.5.2.4. Structure et perception de l'aire d'étude rapprochée

Les perceptions paysagères des abords immédiats du site sont conditionnées par les éléments structurants le territoire local, évoqués précédemment.

Les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont similaires à ceux de l'aire d'étude intermédiaire. Il s'agit des éléments suivants :

- la topographie : elle présente globalement deux pentes, l'une orientée vers le sud-ouest et, l'autre vers le nord-est, séparée par une ligne de plus haute altitude (ligne de partage des eaux) suivant un axe sud-est – nord-ouest. Le relief est toutefois peu perceptible en raison de la végétation dense qui en atténue les formes. Depuis les voies de circulation, quelques légères dénivellations peuvent être aperçues.
- la couverture végétale : elle est composée d'une mosaïque de parcelles agricoles conditionnant les ambiances paysagères (tantôt campagnarde, tantôt plus anthropisée) entourées et scindées par un dense maillage bocager occultant fortement les perceptions visuelles.
- l'habitat : il est localisé au niveau de hameaux de petites tailles (« la Chapelle », « Chez Travail », « Plonneaud ») qui sont éparés sur le territoire.
- le réseau hydrographique : il est marqué par la présence des plans d'eau de l'étang des Mottes, ouvrant localement les perceptions visuelles.

L'ambiance paysagère de l'aire d'étude rapprochée est essentiellement agencée selon :

- les types culturaux :
  - prairies et cultures fourragères conférant une ambiance campagnarde ;
  - cultures de céréales et d'oléo-protéagineux conférant une ambiance au caractère agricole et anthropique plus marqué ;
- le maillage bocager qui conditionne les perceptions visuelles en occultant la majeure partie des échappées visuelles.

### 2.5.2.5. Les terrains étudiés et leurs abords

Les terrains étudiés, d'une superficie d'environ 103 ha, sont essentiellement composés :

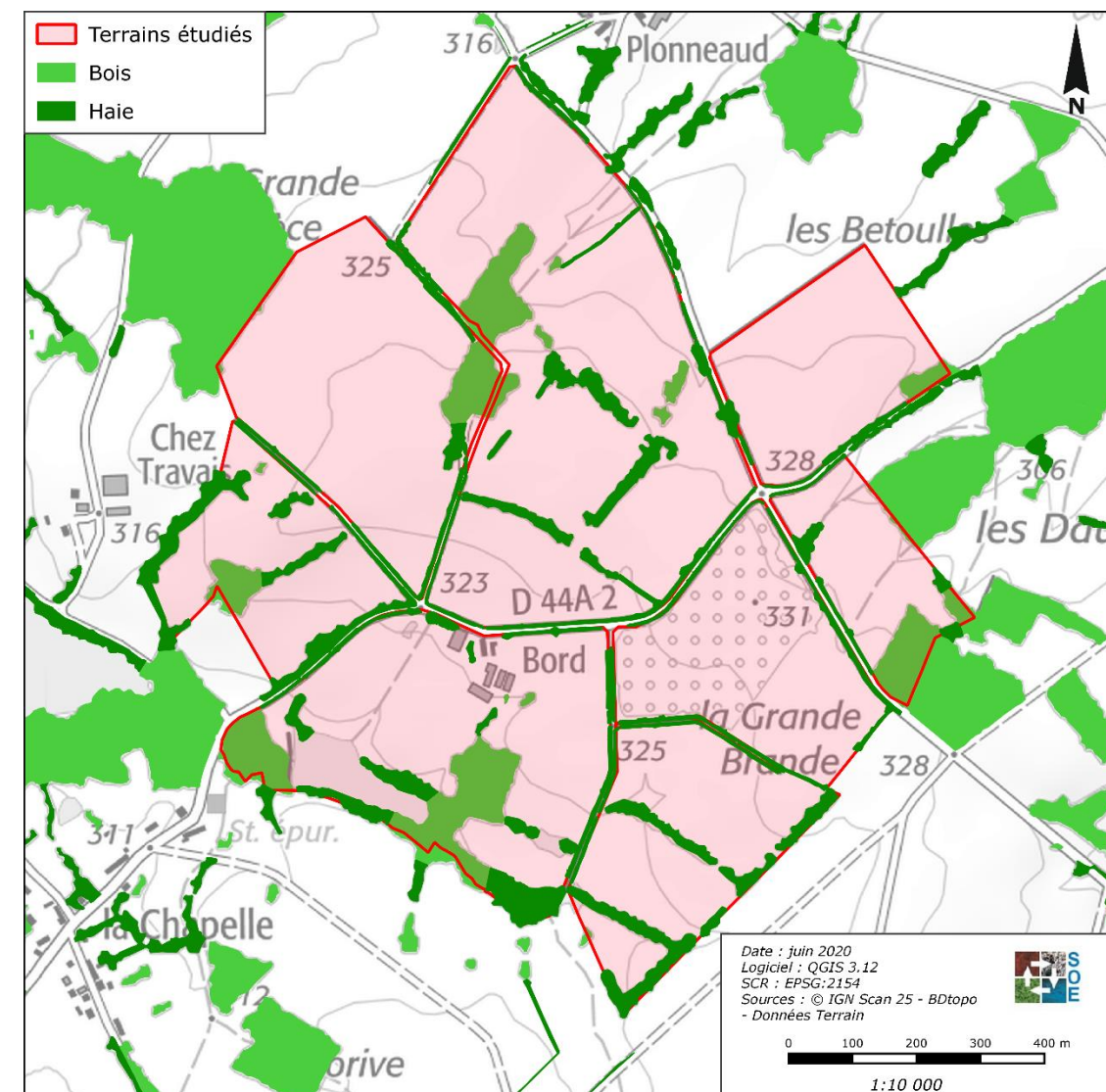
- De vergers de pommes et de petits fruits rouges ;
- De prairies permanentes et temporaires, où l'herbe prédomine ou utilisées pour la pâture d'ovins ;
- Une retenue d'eau ;
- De ruisseaux intermittents ;
- D'un maillage bocager, essentiellement localisé le long des voiries ;
- De quelques espaces boisés.

Les terrains étudiés sont traversés par deux voies de circulation, la D44A-2 et la D63. De nombreux chemins desservent et traversent les terrains étudiés.



A gauche : RD 44 A 2 à proximité de la ferme de Bord  
A droite : Chemin de desserte à l'est de la ferme de bord

Cette voirie est le plus souvent bordée de haies, de densité et de hauteur variables. Ajoutées à la végétation prégnante du secteur, elles contribuent fortement à masquer les perceptions visuelles.



Couverture végétale masquant les perceptions visuelles aux abords des terrains

Un lieu-dit est inclus au sein des terrains étudiés : le lieu-dit « *Bord* » où siège une exploitation agricole, le GAEC de la Ferme de Bord, propriétaire des terrains étudiés et moteur dans le développement du projet agri-solaire.

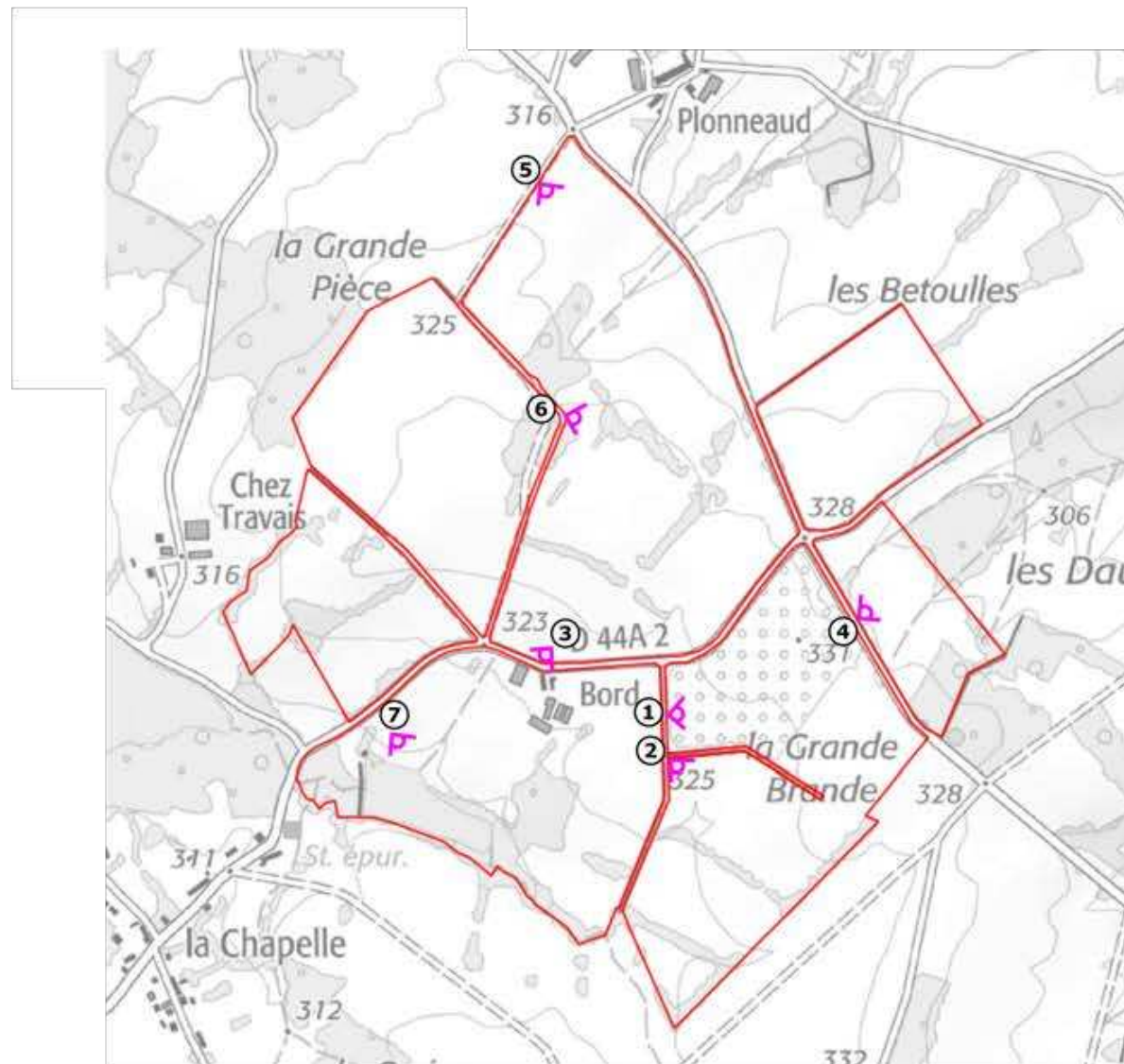


*La ferme de Bord*

Le secteur étant homogène, les abords des terrains étudiés sont composés de façon similaire, de prairies fourragères et de parcelles agricoles. La présence de quelques boisements autour du site est toutefois à noter.

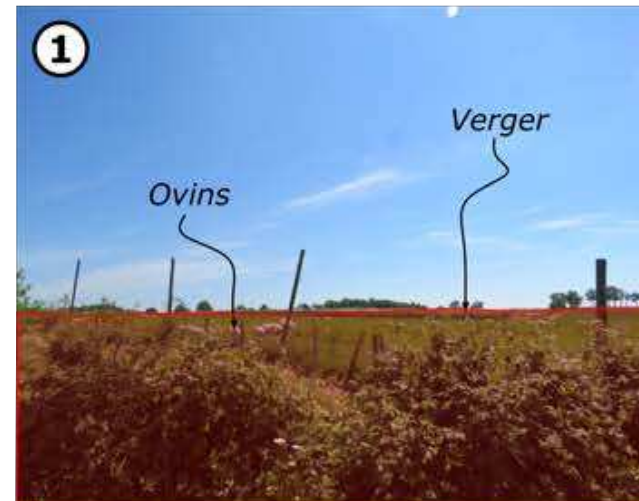
- L'aire d'étude rapprochée, implantée au cœur de la Basse Marche, est caractérisée par un maillage de parcelles agricoles cloisonnées par une trame bocagère dense.
- Cette végétation dense à proximité des terrains étudiés interdit toute perception sur de longues distances.
- Les terrains étudiés sont composés de parcelles agricoles, d'un important réseau bocager entourant les parcelles et conditionnant les perceptions visuelles immédiates, d'un plan d'eau et de plusieurs bosquets. Ils sont également traversés par plusieurs voies de circulation et chemins de desserte agricole.
- La Ferme de Bord, GAEC propriétaire des terrains et moteur dans le développement du projet agri-solaire, est localisée au sein de l'emprise étudiée.

## Les terrains étudiés



Localisations et orientations des prises de vues sur les terrains étudiés

- Terrains étudiés
- Localisation des prises de vues



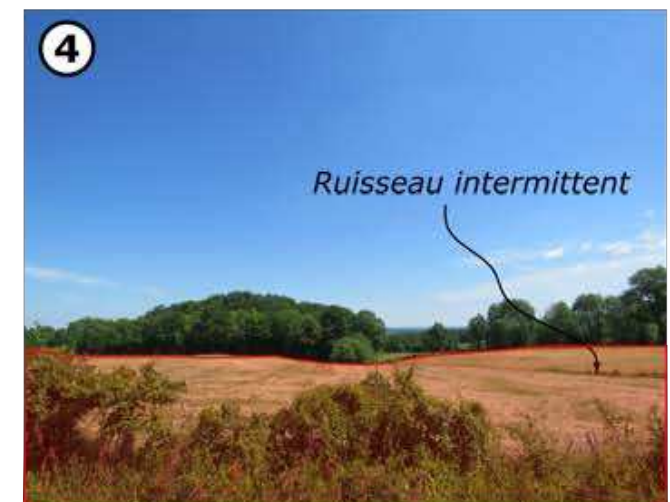
Vue sur les terrains étudiés en direction de l'est depuis le chemin à l'est de la ferme de Bord



Vue sur les terrains étudiés en direction du sud-est depuis le chemin à l'est de la ferme de Bord



Vue sur la ferme de Bord en direction du sud-ouest au centre des terrains étudiés



Vue sur les terrains étudiés en direction du nord-est depuis la RD 63 à l'est des terrains étudiés



Vue sur les terrains étudiés en direction du sud-est depuis le chemin au nord-ouest des terrains étudiés

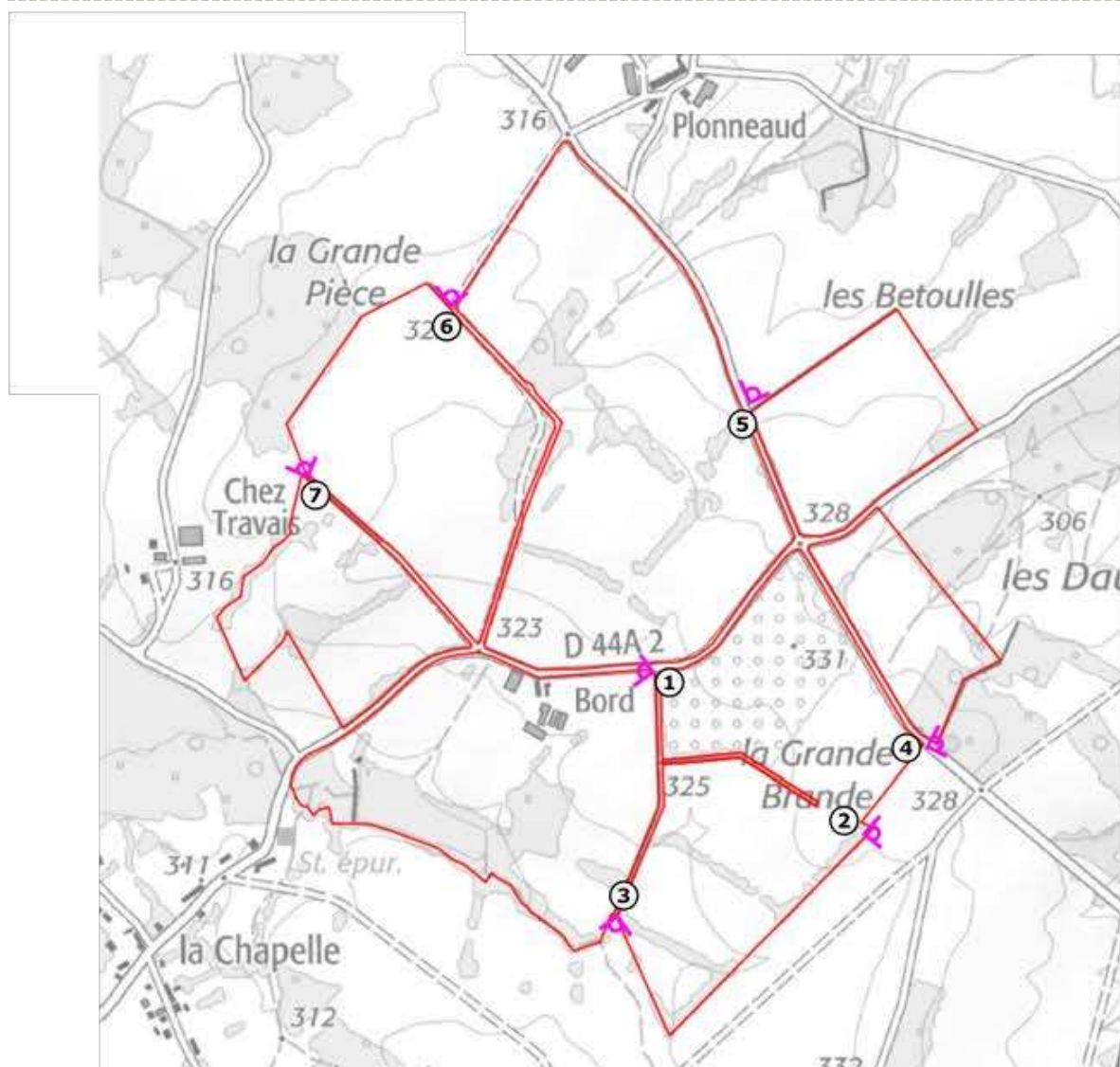


Vue sur les terrains étudiés en direction de l'est depuis le chemin au nord de la ferme de Bord





Vue sur les terrains étudiés, l'étang des Mottes, en direction du sud-est depuis le sud-ouest de la ferme de Bord

## Les abords des terrains étudiés



Localisations et orientations des prises de vues sur les abords des terrains étudiés

-  Terrains étudiés
-  Localisation des prises de vues



Vue sur la RD 44 A-2 en direction de l'ouest depuis les terrains étudiés à l'est de la ferme de Bord



Vue en direction de l'est depuis la bordure sud-est des terrain étudiés



Vue en direction du sud depuis la bordure sud des terrains étudiés



Vue en direction de l'est depuis la RD 63 à l'est des terrains étudiés



Vue en direction du nord depuis la RD 63, au sud-est du hameau de "Plonneaud"



Vue en direction du nord depuis le chemin au nord de la ferme de Bord



Vue en direction du nord-ouest depuis l'ouest des terrains étudiés

### 2.5.3. Sites, paysages et patrimoine

Les perceptions des terrains du projet doivent être étudiées depuis les monuments historiques ainsi que depuis les sites paysagers (sites inscrits et classés). Il convient donc de décrire et de localiser, au préalable, ces monuments et sites.

#### 2.5.3.1. Monuments historiques

Aucun objet ou bâtiment inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments Historiques n'est recensé au sein de l'aire d'étude paysagère rapprochée.

En revanche au sein des aires d'étude intermédiaire et éloignée, on recense :

Nom	Statut du monument	Commune	Distance par rapport aux terrains étudiés
<i>Enceinte quadrilatère</i>	Classé le 21/03/1984	Saint-Léger-Magnazeix	2 km au nord-ouest
<i>Dolmen dit « La Pierre Levée »</i>	Classé le 06/02/1940	Mailhac-Sur-Benaize	3,2 km au nord
<i>Dolmen de l'Héritière</i>	Classé le 17/06/1983	Arnac-la-Poste	3,2 km au nord-est
<i>Celle Grandmontaine des Bronzeaux</i>	Classé le 08/09/1999	Saint-Léger-Magnazeix	3,5 km à l'ouest
<i>Eglise Saint-Léger</i>	Partiellement classé et inscrit le 25/06/1925	Saint-Léger-Magnazeix	5 km au nord-ouest
<i>Eglise saint-Martial</i>	inscrit le 25/09/1925	Arnac-la-Poste	5,4 km à l'est
<i>Polissoir dit Le Poulvan de Séjotte</i>	Classé en 1887	Saint-Léger-Magnazeix	6,2 km à l'ouest
<i>Dolmen dit « des Bras »</i>	Classé le 06/02/1940	Saint-Sulpice-les-Feuilles	6,7 km au nord-est



Photographie à gauche : Eglise Saint-Martial  
Photographie à droite : Celle Grandmontaine des Bronzeaux

L'analyse des co-visibilités entre ces monuments et les terrains étudiés est présentée au sein du chapitre 2.5.4.2.3.

#### 2.5.3.2. Sites et paysages inscrits ou classés

Aucun site inscrit ou classé n'est localisé au sein des aires d'étude paysagères définies.

#### 2.5.3.3. Autres sites remarquables

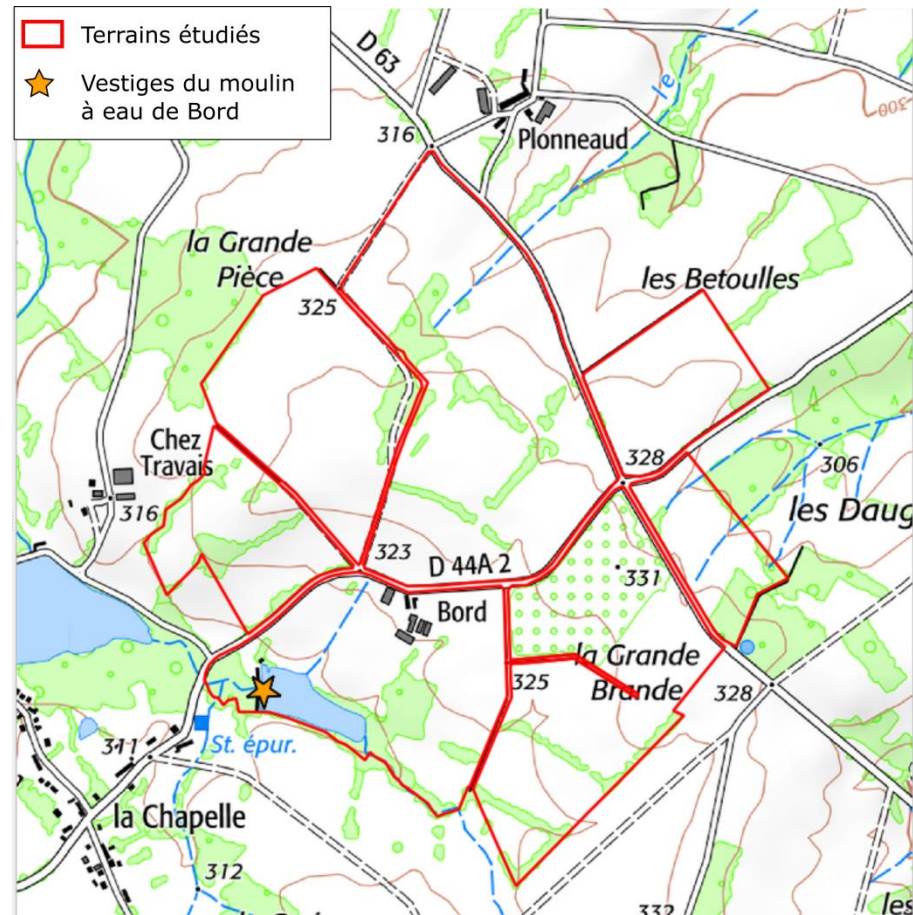
Le secteur est doté de nombreux autres éléments remarquables dits du « petit patrimoine ». Il s'agit en particulier d'églises ou de croix présentes le long des voiries.



Photo de gauche : Eglise de Saint-Hilaire-la-Treille  
Photo de droite : Croix sur la RD 44

### 2.5.3.4. Vestiges et sites archéologiques

Le Service Régional de l'Archéologie a été sollicité afin d'obtenir des informations concernant la présence de potentiels vestiges sur les terrains étudiés. La réponse apportée fait état d'un vestige archéologique recensé à proximité de l'étang des Mottes, le moulin à eau de Bord. Celui-ci est localisé au sein des terrains étudiés.



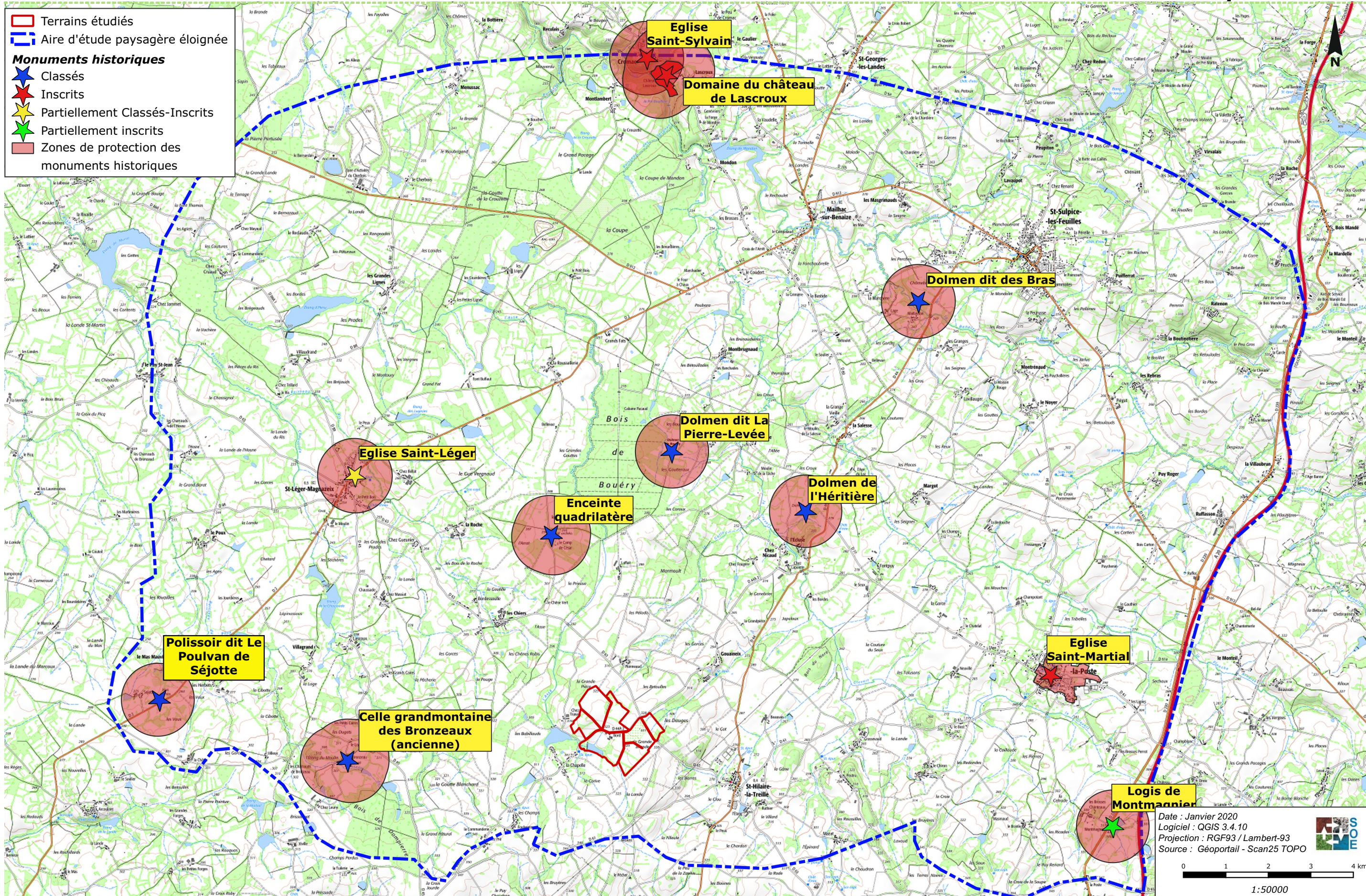
Localisation des vestiges du moulin à eau de Bord

Aucun autre vestige n'est recensé dans le secteur proche des terrains étudiés, néanmoins, l'absence de site est avant tout significative d'un manque de recherche approfondie et non de l'inexistence formelle de vestige archéologique. Ce projet fera donc faire l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique.

- Le monument historique le plus proche se situe à 2 km au nord des terrains étudiés.
- Aucun site inscrit ou classé n'est localisé à proximité des terrains étudiés.
- Un vestige archéologique est localisé sur les terrains étudiés, à proximité de l'étang des Mottes.



# Eléments patrimoniaux



## 2.5.4. Sensibilités visuelles

Les sensibilités visuelles de la zone d'étude s'organisent en fonction de la topographie, de la végétation et de l'aménagement du territoire (urbanisation).

La variation saisonnière de l'importance du feuillage du couvert végétal entraîne une possible modification des perceptions visuelles.

### 2.5.4.1. Perceptions visuelles depuis les terrains étudiés

Les terrains étudiés sont essentiellement composés de parcelles agricoles encadrées par un maillage bocager localement dégradé. Aussi, les perceptions vers l'extérieur y sont fortement limitées.

Au droit des zones où la végétation bocagère est la moins fournie, quelques échappées visuelles sont possibles. C'est le cas des bordures nord-ouest et sud-est des terrains étudiés. Toutefois, la topographie participe à limiter les perceptions visuelles à la proximité immédiate des terrains.



■ Terrains étudiés

*A gauche : Haie arbustive très peu dense au sud-est des terrains étudiés*

*A droite : Haie basse et perception directe sur le hameau « Chez Travaix » au nord-ouest des terrains étudiés*

Le hameau « Plonneaud » est également visible depuis les terrains étudiés, tout comme la ferme de Bord, incluse dans le site.

### 2.5.4.2. Perceptions du site dans son environnement

#### 2.5.4.2.1. Définitions

##### Co-visibilité

La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

On parle donc de « co-visibilité » lorsque le projet est au moins en partie dans les abords d'un monument historique ou d'un paysage protégé et visible depuis lui ou en même temps que lui.

##### Inter-visibilité

Le terme d'« inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial ou un élément particulier du paysage présentant un enjeu (habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue remarquable...).

Par conséquent la notion d'« inter-visibilité » s'applique lorsque :

- le projet est visible depuis le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage est visible depuis le projet,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage et le projet sont visibles, simultanément, dans le même champ de vision (cet aspect de visibilité est étudié uniquement dans des cas particuliers pour des éléments patrimoniaux du paysage et depuis des points de vue remarquables).

#### 2.5.4.2.2. Perceptions visuelles théoriques

Une carte d'inter-visibilité théorique basée sur la topographie du secteur a été réalisée (voir en page 143).

Sur la carte produite, les zones offrant une visibilité théorique apparaissent en jaune.

D'autres écrans (végétation, bâtiments...) peuvent également intervenir, masquant des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'inter-visibilité.

D'après cette analyse basée sur la topographie uniquement, les inter-visibilités théoriques sont essentiellement recensées à proximité des terrains étudiés, ainsi que sur des secteurs relativement étendus en direction du nord et de l'est.



### 2.5.4.2.3. Inter-visibilités effectives

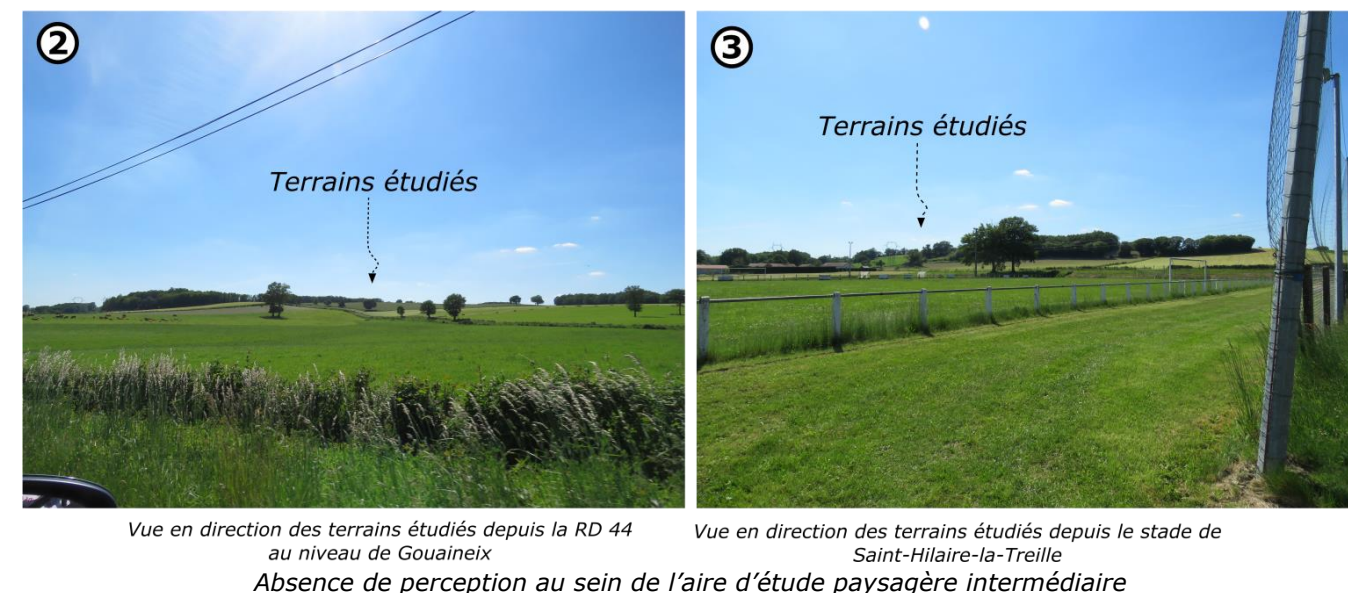
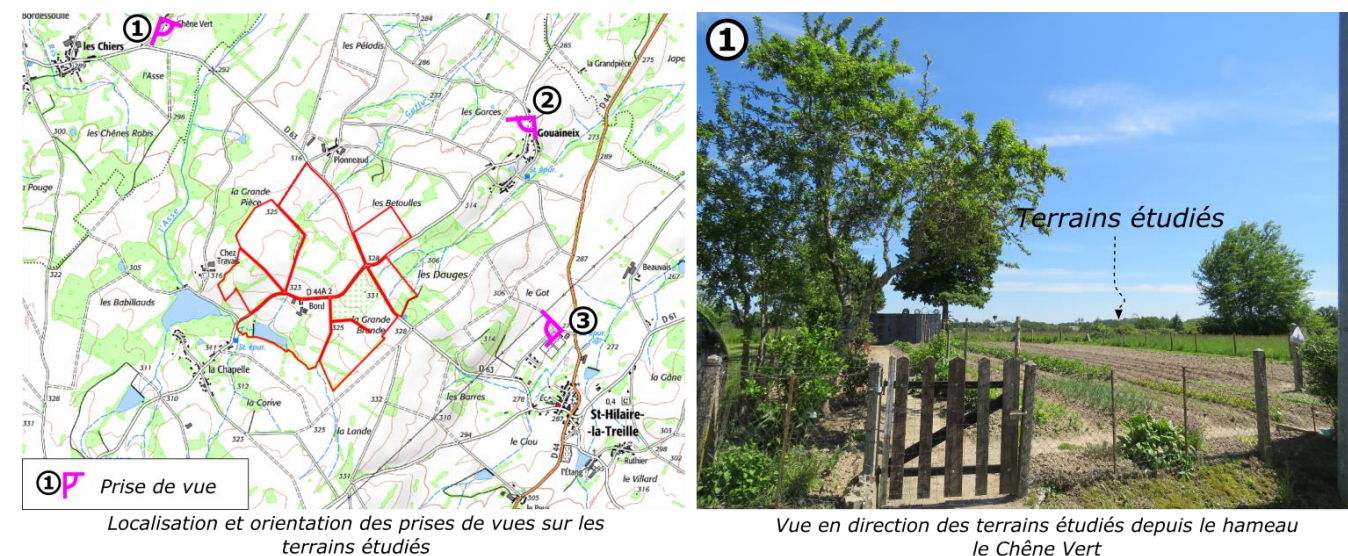
La couverture végétale et divers obstacles visuels (habitations, infrastructures) peuvent venir fermer une partie des inter-visibilités théoriques possibles. De plus, seules les inter-visibilités possibles depuis les espaces fréquentés par la population (habitations, voiries, zones touristiques, chemins de randonnée, etc.) sont retenues dans la poursuite de l'analyse.

#### Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude éloignée

Le relief relativement peu marqué associé à la dense végétation bocagère du secteur, interdisent toute perception des terrains étudiés au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée. Les enjeux visuels au sein de cette aire d'étude sont donc **NULS**.

#### Perceptions visuelles depuis l'aire d'étude intermédiaire

Pour les mêmes raisons, très peu de perceptions des terrains étudiés sont possibles à l'échelle de l'aire d'étude paysagère intermédiaire.



Depuis les abords du château d'eau, localisé en surplomb de Saint-Hilaire-la-Treille, seule la haie arbustive de la bordure sud-est des terrains étudiés est visible. Toutefois, la distance à celle-ci contribue fortement à réduire cette perception.



Perceptions depuis le château d'eau de Saint-Hilaire-la-Treille

Les enjeux visuels au sein de cette aire d'étude sont donc **TRES FAIBLES**.

#### Perceptions visuelles au sein de l'aire d'étude rapprochée

- Perceptions visuelles depuis la voirie

La voirie aux abords immédiats des terrains étudiés se constitue des chemins d'accès à ceux-ci, de la RD 63 et de la RD 44 A-2.

Les perceptions visuelles depuis les voies de circulation sont conditionnées par la densité et la composition du maillage bocager local. Les haies le composant sont tantôt formées d'une strate herbacée de faible hauteur, tantôt d'une strate buissonnante et arbustive impénétrable ne permettant aucune échappée visuelle. Quelques arbres de haute stature s'y développent également.

Ces divers motifs se succèdent, entrecoupés par les voies d'accès aux parcelles agricoles, et permettent aléatoirement des perceptions immédiates en direction des terrains étudiés sur des distances relativement courtes (quelques dizaines de mètres) depuis les voies de circulation et chemins longeant les terrains.

Ainsi et en raison de la superficie des terrains étudiés (environ 103 ha), les enjeux visuels ne peuvent être déterminés de façon extrêmement précise.

Les enjeux relevés sont donc **NULS à TRES FORTS**, suivant les portions des voies de circulation situées le long des terrains étudiés :

- La RD 63 ;
- La RD 44 A-2 ;

- Les chemins agricoles longeant le site.

Depuis la RD 63, au croisement avec la RD 44 A-2 et du chemin menant au lieu-dit « *Chez Travaïs* », l'absence totale de haie induit des perceptions directes sur le site (enjeux **TRES FORTS**). Depuis le restant du linéaire, les haies sont basses et relativement denses, limitant les possibilités de perception du site. Les enjeux sont alors **MODERÉS à FORTS**.

Depuis la RD 44 A-2, les haies bordant le linéaire sont hautes et très denses, et n'ouvrent les perceptions qu'au niveau de la ferme de Bord et du croisement avec la RD 63 (enjeux **TRES FORTS**). Sur le restant du linéaire, les enjeux sont considérés comme **FAIBLES**.

Au nord du hameau « *la Chapelle* », la présence de bois masque les terrains étudiés qui ne sont visibles qu'au niveau de la station d'épuration. Les enjeux sont donc **TRES FAIBLES**.

Les points de vue depuis les voies non situées directement au sein ou le long des terrains sont rares. En effet, seules des perceptions ponctuelles ont été relevées depuis le chemin rural au nord des terrains étudiés. Les enjeux y sont **FAIBLES à MODERES**, du fait de la topographie et de la distance.

Les chemins ruraux au sud-est surplombant légèrement les terrains étudiés, les points de vue depuis ceux-ci sont plus importants et non masqués par la végétation qui n'est constituée que d'une rangée d'arbres isolés. Les enjeux y sont **FORTS à TRES FORTS**.

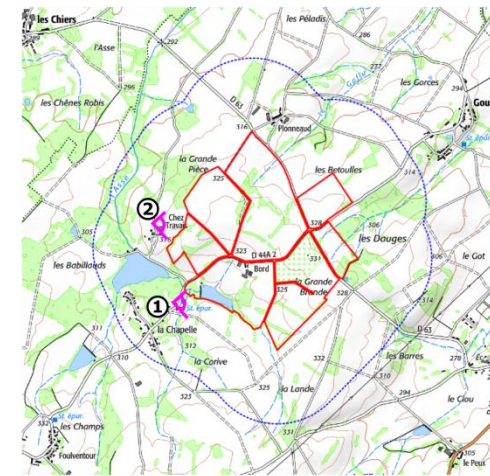
En hiver, du fait de la chute des feuillages, les perceptions en direction des terrains étudiés peuvent être plus importantes depuis les secteurs mentionnés.

- Perceptions visuelles depuis les habitations

Comme depuis les voiries locales, la dense végétation occulte très rapidement l'ensemble des perceptions visuelles depuis les habitations. Ainsi, seules les habitations localisées au sein ou à proximité immédiate des terrains étudiés disposent de vision en direction du site. Les enjeux visuels sont les suivants :

- › Enjeu **TRES FAIBLES** depuis le nord de « *La Chapelle* », **NULS** depuis le reste du hameau ;
- › Enjeu **MODERES à FORT** depuis le lieu-dit « *Plonneaud* » ;
- › Enjeu **FORTS** depuis le lieu-dit « *Chez Travaïs* » ;
- › Enjeu **TRES FORTS** depuis la ferme de Bord<sup>33</sup>.

En hiver, du fait de la chute des feuillages, les perceptions en direction des terrains étudiés peuvent être plus importantes depuis les secteurs mentionnés.

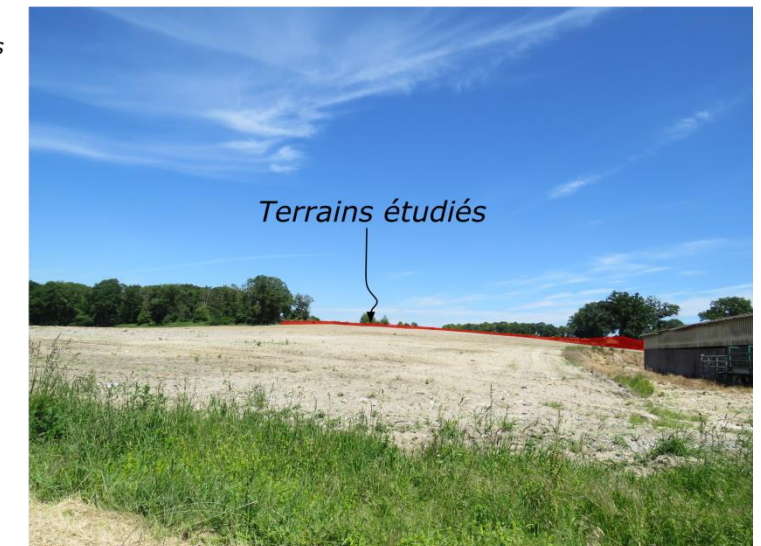


Localisation et orientation des prises de vues sur les terrains étudiés

- Terrains étudiés
- Aire d'étude paysagère rapprochée
- Prise de vue



Vue en direction des terrains étudiés depuis le nord-est du hameau La Chapelle



Vue en direction des terrains étudiés depuis le hameau Chez Travaïs  
Perceptions depuis les habitations

<sup>33</sup> La Ferme de Bord est occupée par les exploitants propriétaires des terrains du projet agri-solaire